Nº 174. **Vendredi 23 Juillet 1847.** **18me Année.**

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
un an . . .	26 fl.	30 fl.
mois . .	14 »	16 »
mois. .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
...5 lignes fl. 1.50 timbre
...et 30 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*,
derrière le *Prinsegracht*, *Noordsijde*
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire,
Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de ports*.

LA HAYE, 22 Juillet.

Code pénal du royaume des Pays-Bas. (1)

LIVRE PREMIER.

TITRE III. — *De la tentative de méfaits.*

... On entend par tentative tout acte qui a un rapport si intime ...qu'il doit être envisagé comme un commencement d'exécution.

La tentative est seulement punissable lorsqu'elle n'a manqué son ... par des circonstances fortuites indépendantes de la volonté de ...

... tentative de crime est punie :

... ement à long terme, si le crime entraîne la peine de mort ou ... nement à perpétuité ;

... emprisonnement extraordinaire, lorsque le crime entraîne l'emprisonne... à long terme ;

... nement ordinaire, lorsque le crime entraîne la peine d'empri... extraordinaire ;

... prisonnement correctionnel d'au moins six moins, lorsque le crime ... peine d'emprisonnement ordinaire ;

... nde dont le minimum ne doit pas être au-dessous de mille flo... le crime entraîne la peine de bannissement.

... le crime entraîne concurremment avec d'autres peines, celle de ... l'interdiction de l'exercice d'une profession, d'un métier ou né... dernières peines seront également prononcées contre ceux qui se ... coupables de tentatives de ces crimes, bien entendu que dans le ... tentative est elle-même punie d'une amende, l'amende comme peine ... ne sera pas prononcée.

Les tentatives de *délits* ou de *contraventions* sont seulement punies ... déterminés par la loi ou par des ordonnances légales.

... — *Des auteurs de méfaits et de leurs complices* (ce Titre n'a pas été adopté.)

... *Des actes qui pour cause de légitime défense ne sont pas quali...faits; de l'imputation des méfaits et de la mitigation des peines.*

Un acte n'est pas qualifié méfait, s'il a été commis dans un cas de ... défense.

La légitime défense consiste dans la résistance à toute attaque vio... légale dirigée contre sa personne ou celle d'autrui, contre la pudeur ... priété.

Le droit de légitime défense n'existe pas si l'individu attaqué a pu ... au moment même sur l'assistance nécessaire de la force publique.

Le droit de légitime défense ne s'étend pas au-delà de ce qui est ... l'art. 2. pour la défense de soi-même ou d'autrui.

... si l'individu attaqué a été trop loin dans sa défense seulement ... ou frayeur, il n'est pas considéré comme ayant outrepassé les bor... légitime défense.

Aucun acte n'est qualifié méfait, s'il a été ordonné par la loi ou a eu ... l'accomplissement d'un ordre légal.

Aucun acte n'est imputé à méfait, si l'auteur y a été contraint par ... ieure, ou si au moment de le commettre, il se trouvait dans un état ... mentale.

Par aliénés la loi comprend les personnes qui sont privées du ... de leur raison.

Dans le cas où un acte ne peut être imputé à méfait pour cause ... mentale, le juge ordonne, en même temps qu'il prononce la mise ... ou l'acquittement du prévenu, et si le repos de la société ou la ... personnes ou des biens l'exige, que la personne mise hors de cause ... soit placée et traitée dans une maison de santé pour les aliénés, ... ement pour un temps d'épreuve qui n'excédera pas une année, sans ... personne puisse en être retirée ; la durée de séjour dans cette mai... pourra être prolongée par le tribunal d'arrondissement dans le ... quel se trouve située la maison. L'ordonnance du juge détermine en même temps que les frais de séjour et de traitement sont à la charge de l'aliéné, si toutefois il n'a pas été déclaré indigent.

Art. 9. Un méfait commis en état d'ivresse est entièrement imputable, et il est puni de la peine prononcée par la loi contre le méfait même.

Cependant, si le méfait a été commis dans un état d'ivresse, causé par contrainte ou séduction, sans aucune faute de l'auteur du méfait, il n'est pas imputable dans le cas où son auteur était complétement privé par l'ivresse du libre usage de sa raison.

Art. 10. Les enfants âgés de moins de seize ans lors de la perpétration d'un méfait, s'ils ont agi sans discernement, sont mis hors de cause ou acquittés par le juge et rendus à leurs parents, à leurs tuteurs ou aux membres de leur famille.

Art. 11. Lorsqu'il s'agit de crime ou de délit, le juge, en même temps qu'il prononce la mise hors de cause, peut ordonner, suivant les circonstances, que ces enfants, pour un certain temps qu'il déterminera, mais qui n'excédera pas l'époque où ils auront atteint leur dix-huitième année, soient placés dans un établissement approprié à cet effet, pour y être élevés.

En cas d'un changement dans les circonstances, le juge a la faculté, après avoir entendu le ministère public, de prononcer la sortie de cet établissement avant le terme fixé.

Art. 12. Si les enfants désignés dans l'art. 10 ont agi avec discernement, ils seront, en cas de crime, punis d'un emprisonnement correctionnel.

S'il s'agit d'un délit, il ne peut être prononcé contre eux qu'une peine d'emprisonnement dont la durée n'excédera pas une année, ni une amende au delà de deux cents florins. En cas de circonstances atténuantes, le juge peut, lorsque le délit entraîne la peine de l'emprisonnement et celle de l'amende, prononcer ces peines séparément, et si la loi n'a comminé qu'une de ces peines, remplacer la détention par l'emprisonnement de simple police, et l'amende par une amende de simple police.

S'il s'agit d'une contravention, la peine déterminée par la loi est applicable et en cas de circonstances atténuantes, la peine d'emprisonnement pourra être réduite à un jour et l'amende à un florin.

Art. 13. Lorsque le prévenu déclaré coupable a droit, soit à cause de son âge, bien qu'il ait atteint sa seizième année, soit à cause du léger préjudice causé par le crime ou le délit, ou par suite de contrainte, d'ordre, de crainte légitime, de séduction puissante, de faiblesse de jugement ou de toute autre cause atténuante, à une diminution de la peine, les peines déterminées par la loi peuvent être remplacées de la manière suivante ;

1° L'emprisonnement à perpétuité dans une maison de force, par l'emprisonnement à long terme, et même par l'emprisonnement extraordinaire dans une maison de force;

2° L'emprisonnement à long terme dans une maison de force, par l'emprisonnement extraordinaire, et même par l'emprisonnement ordinaire dans une maison de force;

3° L'emprisonnement extraordinaire, par l'emprisonnement ordinaire dans une maison de force, et même par l'emprisonnement correctionnel qui ne sera pas moins de six mois ;

4° L'emprisonnement ordinaire dans une maison de force ou le bannissement, par un emprisonnement correctionnel qui ne sera pas moins de trois mois ;

5° L'emprisonnement correctionnel, par l'emprisonnement de simple police, qui ne sera pas moins de trois jours ;

6° L'amende correctionnelle, par l'amende de simple police, qui ne sera pas moins de cinq florins.

Art. 14. Si le minimum de la peine déterminé par la loi est plus haut que la limite à laquelle peut descendre en général la même peine suivant les dispositions du second Titre de ce livre, la peine, en cas de circonstances atténuansés, peut être prononcée en dessous du minimum déterminé; sauf la faculté laissée au juge d'appliquer en pareil cas les dispositions de l'article précédent.

Art. 15. En cas de circonstances atténuantes, la peine de l'emprisonnement et de l'amende, comminées concurremment par la loi, peuvent être appliquées séparément ; l'emprisonnement de simple police, être réduit à un jour, et l'amende réduite à un florin, et les peines criminelles et correctionnelles encournes, laissées sans application.

Art. 16. Les criminels au-dessous de dix-huit ans ne peuvent jamais être condamnés à mort ni à un emprisonnement à perpétuité.

Si une de ces peines est déterminée par la loi contre le méfait qu'ils ont commis, ils sont condamnés à la peine d'emprisonnement à long terme dans une maison de force, et lorsqu'il existe des circonstances atténuantes, le juge peut aussi dans ce cas prononcer la peine de l'emprisonnement extraordinaire, et même celle de l'emprisonnement ordinaire dans une maison de force.

(1) ... le *Journal de La Haye* d'hier.

Le Roi a accordé des lettres de noblesse à M. D. M. Van Dusseldorp de Superville, juge du tribunal d'arrondissement de Middelbourg.

Le Roi a nommé chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne M. J. M. Van Kempen, fabricant d'orfèvrerie qui, à l'exhibition des produits de l'industrie nationale à Utrecht, a dernièrement exposé un magnifique vase en argent ciselé.

M. Asser, juge du tribunal d'arrondissement de La Haye, nommé juge-commissaire dans l'affaire contre G. Verploegh, a fait subir avant-hier au prévenu un premier interrogatoire. On assure que l'instruction de cette affaire sera fort longue; du moins il paraît certain que de toutes les parties du royaume un grand nombre de personnes qui auraient versé des sommes d'argent pour obtenir des places, seront citées pour faire leur déposition.

En 1836 on comptait en Frise 30,000 bêtes à cornes au-dessous d'un an; un même nombre au-dessous de deux ans; 111,000 au-dessus de trois ans; 3600 chevaux au-dessous de trois ans; 18,000 au-dessus de trois ans; 80,000 moutons et 15,000 porcs. Il résulte de ce relevé comparé avec l'état de situation de 1847, que, nonobstant une exportation considérable de bétail pour l'Angleterre, il y a en ce moment en Frise 4634 têtes de bétail de plus qu'en 1846. Cette comparaison prouve quel développement a pris dans cette province l'élève des bestiaux.

Un des baleiniers partis de Harlingue pour la pêche de la baleine et du chien marin, est de retour depuis quelques jours à Harlingue. Il a rapporté 9500 chiens de mer, et lors de son départ, l'autre baleinier avait déjà pris 5000 chiens de mer. Cette pêche procurant aux habitants de Harlingue de grands avantages, on doit se féliciter des résultats que cette branche d'industrie promet cette année aux armateurs.

L'Observateur rhénan publie un échange de notes entre lord Palmerston, le comte de Westmorland, ambassadeur d'Angleterre à Berlin, et le chevalier de Bunsen, ambassadeur de Prusse à Londres, au sujet du traité de navigation conclu en 1841 par la Grande-Bretagne avec la Prusse et les autres Etats du *Zollverein*, traité qui vient d'être dénoncé par ces derniers pour le 1er janvier 1848.

Dans la note nº 1, adressée le 11 mai dernier par lord Palmerston au comte de Westmorland, à Berlin, le noble vicomte l'informe que le gouvernement britannique, quoiqu'il ne soit pas encore officiellement informé de la dénonciation du traité de navigation conclu en *1841* avec le *Zollverein*, et qui est à la veille d'expirer, ne formera cependant aucune opposition si ce traité lui est dénoncé, par la raison qu'il n'a procuré à la Grande-Bretagne aucun des avantages qu'il s'en était promis ; qu'en conséquence, le gouvernement britannique se contentera de revenir aux engagements contenus dans le traité de commerce conclu avec la Prusse en 1824, et qui assure aux navires anglais entrant dans les ports prussiens les priviléges des nations les plus favorisées.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 23 JUILLET 1847.

LE PICCININO. (1)

XX.

Fra-Angelo.

... coup Mila prit une résolution prompte et ferme ; car Magnani ... sans flatterie, elle était supérieure à la plupart des jeunes filles ... par l'éducation, et Pier-Angelo avait su lui donner des idées ... que les siennes. Elle joignait à cela une certaine dose d'exal... mêlée à des habitudes de courage et de dévoûment, que, par ... simplicité de cœur, elle voilait sous une apparente insouciance. ... é du stoïcisme que de savoir se sacrifier en riant et en ayant ... souffrir.

— Mon bon Magnani, lui dit-elle en se levant, et en reprenant la sérénité ... regard, je vous remercie de l'amitié que vous me témoignez ; vous ... bien, je me sens calme. Laissez-moi travailler, maintenant, ... comme vous, ma *journée* pendant la nuit ; il faut que je ... ma tâche et que je gagne mon salaire. Allez-vous-en, pour qu'on ... pas que je suis une paresseuse, et que je perds mon temps à babiller ... les voisins.

— Adieu, Mila, répondit le jeune homme. Je demande à Dieu qu'il vous ... le calme aujourd'hui, et qu'il vous comble de bonheur tous les jours ...

— ..., Magnani dit Mila en lui tendant la main ; je compte, dès ce ... votre amitié.

... de noble résolution avec lequel cette jeune fille, tout à l'heure ... tendait sa main, et la manière dont elle prononçait le mot d'amitié, ... adieu héroïque à toutes ses illusions, ne fut pas compris de Ma... pourtant il y avait dans ce geste et dans cet accent quelque chose ... sans qu'il pût en deviner la cause. Mila se transformait devant lui ... clin-d'œil ; elle n'avait plus l'air d'un enfant gracieux, elle était ... belle comme une femme.

... cette petite main dans sa main rude et forte, qui n'hésitait pas à consacrer, par une fraternelle étreinte, ce pacte d'amitié, mais qui trembla tout à coup au contact d'une main aussi souple et aussi mignonne que celle d'une princesse ; car Mila était fort soigneuse de sa beauté, et savait être à la fois laborieuse et recherchée dans ses occupations.

Magnani crut sentir la main d'Agathe, qu'il avait touchée une seule fois dans sa vie, par une fortune singulière. Il s'émut soudainement et attira contre son cœur la fille de Pier-Angelo, comme pour lui donner un baiser fraternel. Pourtant il n'osait point; mais elle lui tendit son front avec ingénuité, en se disant à elle-même que ce serait le premier et le dernier, et qu'elle voulait garder ce souvenir comme la consécration d'un éternel adieu à toutes ses espérances.

Magnani vivait, depuis cinq ans, sous la loi d'une chasteté exemplaire. Il semblait qu'il eût fait serment d'imiter l'austérité exceptionnelle d'Agathe, et qu'absorbé par une idée fixe il eût résolu de se consumer lentement, sans connaître l'amour et l'hyménée. Il n'avait jamais donné un baiser à une femme, pas même à ses sœurs, depuis qu'il portait en lui cette chimère de passion sans espoir. Peut-être en avait-il prononcé le vœu dans quelque moment d'exaltation douloureuse. Mais il l'oublia, ce vœu formidable, en sentant la belle tête brune de la jeune Mila s'appuyer avec confiance sur sa poitrine. Il la contempla un instant, et la limpidité de ces yeux noirs, qui lui exprimaient une douleur et un courage incompréhensibles, le jeta dans je ne sais quelle extase de surprise et de volupté. Ses lèvres ne rencontrèrent pas le front de Mila; elles s'éloignèrent en frémissant de sa bouche vermeille, et s'arrêtèrent sur son cou brun et velouté, peut-être une ou deux secondes de plus qu'il n'était nécessaire pour cimenter un lien de fraternité.

Mila pâlit, ses yeux se fermèrent, et un soupir douloureux s'exhala de son cœur brisé. Magnani, épouvanté, la déposa sur sa chaise, et s'enfuit plein d'effroi, d'étonnement, et peut-être de remords.

Mila, restée seule, faillit s'évanouir; puis elle alla, en chancelant, fermer sa porte au verrou : elle s'agenouilla par terre contre son lit, cacha sa figure dans ses mains, et resta absorbée.

Mais elle ne pleura plus, et la douleur fit place, en elle, à une agitation pleine d'énergie et d'aspirations brûlantes. Là, encore, l'optimisme de Pier-Angelo, cette foi au destin qui est comme une superstition des âmes fortes et des esprits actifs, se révéla en elle. Elle se releva, rajusta ses cheveux, regarda son miroir, et dit tout haut, en reprenant son ouvrage :

— Je ne sais pas pourquoi, ni quand, ni comment, mais il m'aimera, je dois le vouloir, je le veux, Dieu m'assistera !

Lorsque Michel rentra, il la trouva calme et belle, absorbée dans la contemplation d'une copie de la *Vierge à la Chaise*, qu'il avait faite avec soin pour elle, et qu'elle avait placée, non dans son alcôve, mais au-dessus de son miroir. Il s'applaudit de l'avoir laissée s'abandonner à un premier mouvement de douleur, et de voir qu'elle avait retrouvé des forces dans sa méditation solitaire. Il arriva jusqu'auprès d'elle sans qu'elle l'entendît venir; mais elle vit son visage dans la glace, au moment où il se penchait vers elle pour lui donner un baiser sur le cou :

— Embrassez-moi là, lui dit-elle en lui offrant sa joue ; mais sur mon cou, jamais !

— Et pourquoi cette interdiction à ton frère, petite fantasque ?

— C'est mon idée, répondit-elle. Vous commencez à avoir de la barbe, et je ne veux pas que vous flétrissiez ma peau.

— Ah ! tu me flattes beaucoup! dit Michel en riant, et cette crainte fait trop d'honneur à ma moustache naissante ! je ne croyais pas qu'elle pût encore faire peur à personne! Mais tu tiens donc moins à la fraîcheur de ta joue qu'à celle de ton joli cou, petite Mila? Est-ce parce que tu viens d'admirer celui de cette belle Madone ?

— Peut-être ! dit-elle. Il est bien beau, en effet, et je voudrais ressembler, de tous points, à cette figure-là.

— Il me semble que tu t'y essayais devant ton miroir ? Ce sont des idées bien profanes devant cette sainte image !

— Non, Michel, répondit Mila d'un air sérieux. Il n'y a rien de profane dans l'idée que je me fais de sa beauté. Je ne l'avais pas encore comprise comme aujourd'hui, et je me figurais que personne n'avait pu créer une aussi belle figure que celle de la princesse Agathe. Mais maintenant je vois que Raphaël a été plus loin. Il a donné à sa madone plus de force, sinon plus de tranquillité. Elle est très vivante, cette figure divine ; elle a beaucoup de volonté, elle est sûre d'elle-même... C'est la plus chaste, mais aussi la plus aimante des femmes ; elle a l'air de dire : Aimez-moi, parce que je vous aime.

— Vraiment, Mila, où prends tu ce que tu dis là ? s'écria Michel en regardant sa sœur avec surprise. Je crois rêver en t'écoutant parler !

L'entretien de ces deux enfants fut interrompu par l'arrivée de leur père. Il venait proposer à Michel de procéder à la démolition de la salle de bal. Tous les ouvriers qui y avaient travaillé, s'étaient donné rendez-vous à trois heures de l'après-midi, pour débarrasser le palais de cette construction volante.

— Je sais, dit Pier-Angelo, que la princesse tient à conserver tes fresques sur toile, et je désire que tu m'aides à les rouler et à les transporter sans dommage dans une des galeries du palais.

Michel suivit son père; mais ils furent à peine sortis de la ville que ce-

(1) ... le *Journal de La Haye* d'hier.

Dans cette note, le comte de Westmorland est chargé d'en communiquer la teneur et une copie à S. Exc. M. le baron Canitz. Cette note, accompagnée d'une autre (n° 2), également adressée au comte de Westmorland, et dans laquelle le vicomte Palmerston émet l'opinion que si les Etats du *Zollverein* ont tant insisté sur la dénonciation dudit traité de 1841, ç'a été apparemment dans le but de se préparer la voie pour introduire un système de droits différentiels contre la navigation marchande anglaise, en ajoutant que l'adoption d'un pareil système devra nécessairement provoquer des représailles de la part de la Grande-Bretagne, et amener pour les relations commerciales entre les deux Etats un conflit qui doit nuire aux intérêts de l'une et de l'autre, conflit qu'au reste la Grande-Bretagne est loin de désirer.

La note n° 3 est celle par laquelle le chevalier Bunsen, en date du 13 mai, dénonce formellement à la Grande-Bretagne, au nom de la Prusse et de tous les autres Etats du *Zollverein*, la continuation du traité de 1841, lequel va expirer le 1er janvier 1848, en donnant pour motif de cette détermination le peu d'avantage que les Etats du *Zollverein* en ont retiré.

Pour que les relations de commerce et de navigation entre le *Zollverein* et la Grande-Bretagne ne subissent pas d'interruption, le chevalier de Bunsen propose, au nom de son gouvernement, de revenir au traité de 1824 et de le maintenir en vigueur tant qu'il ne sera pas dénoncé d'une part ou de l'autre.

La note ajoute que, pour donner de la consistance et de la durée à ce *statu quo*, le gouvernement prussien attend de l'équité de la Grande-Bretagne qu'elle accordera aux navires du *Zollverein* les mêmes priviléges dont jouissent déjà les navires russes et hanovriens dans les ports anglais.

Il est encore dit dans cette note que, bien que le traité de 1841 soit dénoncé, les clauses pourraient en être maintenues provisoirement pour laisser aux deux parties le temps de jeter les bases d'un nouvel et durable arrangement.

Dans la réponse au chevalier Bunsen, le vicomte Palmerston se prononce assez favorablement pour l'adoption de cette marche, tout en ajoutant qu'il faudra auparavant le concours du parlement pour y donner suite dans le sens que le demande la note.

La presse périodique espagnole relève avec plus de fierté peut-être qu'il ne convient, le gant que lui a jeté lord Palmerston, à l'occasion de la lenteur que met l'Espagne à payer ses créanciers étrangers.

« Que le cabinet anglais, s'écrie le *Cerreo*, se le tienne pour dit : L'Espagne, » pour remplir ses engagements reconnus et solennels, n'a pas besoin d'être » stimulée par des expressions de mauvais goût ni par des menaces; les premières ne sauraient l'engager à manquer à ses devoirs, ni les secondes l'intimider. »

Il y aurait à faire à lord Palmerston une réponse, sinon plus fière, du moins plus convenable : ce serait d'annoncer qu'on paiera sans retard ce qu'on doit très-légitimement. Les journaux anglais nous apportent un fait qui indique que le gouvernement espagnol n'a pas encore pris cette très-honorable résolution. Voici ce que nous lisons dans le *Times*:

L'ambassadeur d'Espagne ayant refusé dernièrement de recevoir une députation du comité des porteurs de fonds d'Espagne, jusqu'à ce qu'il eût reçu des instructions de son gouvernement, les membres de ce comité ont cru devoir lui adresser la lettre suivante :

« Bureau de l'association des porteurs de fonds d'Espagne, le 19 juillet 1847.

» Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous transmettre une copie des délibérations du *meeting* des porteurs de fonds espagnols tenu hier à la Taverne de Londres, et de prier votre excellence de la transmettre au gouvernement espagnol, sans retard.

» Votre Excellence ne manquera pas de remarquer qu'à cette grande et influente réunion des créanciers de l'Espagne aucun langage blessant ou injurieux n'a été employé par les porteurs de fonds contre la grande nation représentée par Votre Exc. à cette cour, et que, au contraire, ils ont exprimé la confiance que l'Espagne a les moyens et l'intention de payer ce qu'elle doit à ses créanciers étrangers. Ce dont ceux-ci se plaignent, c'est que l'Espagne ait trop longtemps négligé l'accomplissement de ce devoir sacré ; et ils me chargent de faire savoir à Votre Exc. que le sentiment qui existe généralement parmi les créanciers de l'Espagne, la législature et le gouvernement, et parmi le peuple anglais, c'est que les sacrifices, la patience et la longue résignation des porteurs de fonds ont aujourd'hui atteint leur dernière limite, et que si l'Espagne n'arrive pas, sans nouveau délai, à un arrangement amiable des droits des nombreux sujets britanniques opprimés qui sont intéressés dans sa dette étrangère, ceux ci devront pour la défense de leurs droits, recourir enfin à leur dernière et seule ressource, réclamer l'intervention de leur parlement et de leur gouvernement, afin qu'ils prennent les mesures propres à obtenir justice pour les sujets anglais ; mesures auxquelles le ministre des affaires étrangères a si clairement fait allusion dans un débat qui a eu lieu récemment à la chambre des communes sur les réclamations des porteurs de fonds espagnols.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

Pour le comité :
» Le président, D. Heming. »

Le mouvement de la navigation occasionné par les transports considérables de grains a produit un effet favorable sur les péages du Sund. Dans le mois de juin dernier 3,228 navires ont payé le droit. Le nombre des navires qui l'ont acquitté dans le premier semestre de l'année a été de 8,933 ; dans la période correspondante de 1846 il n'avait été que de 7,172. On comprend que le roi de Danemarck ne soit pas disposé à renoncer à une source de revenu qui est dans une telle voie de prospérité.

On écrit de Marseille, le 16 juillet :

« Le bateau à vapeur le *Marie-Christine*, arrivé hier en rade, nous apporte les nouvelles suivantes d'Italie :

» Le pape a convoqué, le 8, une congrégation de cardinaux pour s'occuper, dit-on, de la loi municipale et d'autres mesures urgentes.

» La démission du cardinal Gizzi a été acceptée par le pape ; cette nouvelle est confirmée par un supplément du *Quotidiano* de Rome, du 10, contenant les lignes suivantes :

« S. Em. le cardinal Gizzi a spontanément donné sa démission de la charge de secrétaire d'Etat. S. Em. le cardinal Ferretti, légat de Pesaro et d'Urbino, a été appelé à lui succéder. Le Saint-Père lui a annoncé sa nomination par une lettre autographe qui se terminait par ces paroles :

« Que Votre Eminence vienne donc prendre cette nouvelle charge ; *Dieu est avec nous*. »

» Le cardinal Ferretti, issu d'une famille noble d'Ancône, est âgé de cinquante-deux ans. Il était très-lié avec le cardinal Mastaï avant l'exaltation de celui-ci au pontificat, et s'est fait remarquer par sa fermeté, non moins que par sa piété, dans la légation qu'il a administrée. Il est frère du major Ferretti, qui, du temps de Napoléon, était considéré comme l'un des plus braves officiers de l'armée italienne, et qui a passé l'hiver dernier à Paris. C'est le major Ferretti qui fut nommé, il y a peu de temps, grand-maître de l'Ordre de Malte, et qui refusa cette dignité. »

Le procès des insurgés polonais de la Gallicie est terminé; les jugements ont été rendus en dernière instance et mis à exécution. Parmi ceux qui ont été l'objet d'une enquête, trois ont été condamnés à mort; les autres, au nombre de deux cents environ, à une détention dont la durée est proportionnée au degré de culpabilité de chacun d'eux.

La *Gaz. d'Augsbourg* dit, d'après une correspondance de Berlin, que le cabinet prussien a attaché une certaine signification à l'accueil brillant fait par la cour de Suède au prince royal de Danemarck. Il ne s'agirait de rien moins que du mariage de ce prince. Cet événement serait accueilli avec une satisfaction générale, car il pourrait amener une solution définitive de la question de succession des duchés et faire cesser ainsi toutes les difficultés qu'elle soulève.

D'après les dernières nouvelles du Portugal de 10 juillet, on s'attendait généralement à une modification du cabinet dans un sens progressiste.

On dit, d'un autre côté, que lord Seymour travaille très activement, à Lisbonne, à inaugurer au pouvoir un ministère de coulisses, dans lequel il voudrait faire entrer des septembristes et même des miguélistes.

Aux termes du nouveau protocole signé par les représentants des puissances alliées, à Lisbonne, les troupes anglaises devront évacuer immédiatement le château fort dit de Foz, à Oporto, et ce fort sera occupé par les troupes espagnoles.

On lit dans le *Morning Chronicle* :

« Si les bruit publics qui nous parviennent simultanément de France et d'Espagne ont quelque fondement, Narvaez sera da[illegible] quelques semaines à la tête des affaires. L'Espagne courra [illegible] risques d'être jetée de nouveau dans des convulsions que tou[illegible] l'énergie et la résistance de Narvaez ne pourraient répri[illegible] La paix, la prospérité et les ressources nationales recevra[illegible] une nouvelle atteinte. »

Commerce de la Grande-Bretagne.

Le *Board of Trade* publie le relevé de l'importation [illegible] l'exportation pendant les cinq premiers mois de l'année [illegible] la mise en consommation des principales marchandises p[illegible] cette même période comparée aux périodes correspond[illegible] 1845 et de 1846. On trouve pour l'importation des denré[illegible] mentaires et du bétail une augmentation très-considéra[illegible] faveur de 1847. Les chiffres suivants en donneront la me[illegible]

Bétail vivant importé du 5 janvier au 5 juin.

		1845.	1846.	[illegible]
Bœufs et taureaux	(têtes)	2,454	3,388	[illegible]
Vaches.	»	1,023	4,151	[illegible]
Veaux	»	44	193	[illegible]
Bêtes à laine	»	1,134	11,672	[illegible]
Porcs et truies.	»	218	262	[illegible]
Totaux.	(têtes)	4,863	19,666	[illegible]

Ainsi l'importation du bétail pendant le premier se[illegible] cette année s'est élevé au double de celle de la périod[illegible] pondante de 1846, et à environ huit fois le chiffre [illegible]

L'importation des viandes sèches et salées a été, [illegible] mier semestre 1847, cent fois plus élevée qu'en [illegible] fois plus forte qu'en 1845. Témoin les chiffres suivant[illegible]

Lard.	(quint.)	12	341	[illegible]
Bœuf salé.	»	38,754	63,319	[illegible]
Jambons	»	1,395	4,295	[illegible]
Viande non autrement désignée.	»	10	239	[illegible]
Porc salé.	»	20,916	21,808	[illegible]
Porcs frais.	»	87	38	[illegible]
Totaux.	»	61,374	90,010	[illegible]

Les quantités de beurre et de fromage importées on[illegible] considérablement augmenté en 1847; mais sur ces art[illegible] voit encore l'effet des dix shellings par quintal qui ont été [illegible] tenus dans la dernière révision du tarif, restriction qui a [illegible] ché l'importation de ces articles de prendre le même d[illegible] pement que celle des articles qui précèdent, qui sont [illegible] l'entrée. Voici les chiffres de cette importation :

Beurre.	(quint.)	93,434	73,142	[illegible]
Fromage.	»	96,317	96,984	[illegible]

Mais le fait le plus important qui résulte de ces rele[illegible] l'énorme importation de grains et de farines qui a eu lie[illegible] les cinq premiers mois de cette année. Voici les chiffres co[illegible] rés de la période des trois années :

Froment	(quarter)	70,828	630,991	[illegible]
Orge	»	220,263	60,828	[illegible]
Avoine	»	184,348	143,467	[illegible]
Seigle.	»	302	31	[illegible]
Fêves.	»	60,221	91,343	[illegible]
Pois.	»	13,597	40,037	[illegible]
Maïs.	»	30,466	169,142	[illegible]
Sarrasin.	»	1,304	711	[illegible]
Totaux.	»	531,219	1,136,549	[illegible]
Farine de froment.	(quint.)	16,238	899,511	[illegible]
Autres farines.	»	678	65,586	[illegible]

La quantité de froment importé n'a pas été aussi con[illegible] ble qu'en 1846, mais avec celle de la farine, elle est bea[illegible] plus considérable. Il faut se rappeler aussi que les impor[illegible] énormes de grains dans les six premiers mois de l'année [illegible] nière avaient eu lieu dans l'attente de l'abrogation de la loi [illegible] céréales, et que la plus grande partie de ces grains a été li[illegible] à la consommation depuis la récolte dernière. Enfin, on do[illegible] marquer que parmi les 3,286,702 quarters de grains de tout[illegible] te, il y a eu 1,648,130 quarters, ou une moitié de la totalit[illegible] maïs, article destiné à former une addition importante à [illegible] mentation de l'Angleterre.

Une augmentation considérable se fait également remar[illegible] dans l'importation des produits coloniaux et tropicaux et no[illegible] ment dans l'importation du sucre qui a donné les chiffres [illegible] vants :

---

lui-ci s'arrêtant :

— Mon ami, dit-il, je vais me rendre seul à la ville, où je veux avoir un mot d'entretien avec la princesse, relativement à cet abbé maudit qui se déguise en moine pour venir espionner je ne sais quoi et je ne sais qui dans sa maison. Toi, tu vas marcher pendant deux milles vers le nord ouest, en suivant toujours le sentier qui s'ouvre ici, sans te détourner ni à droite, ni à gauche. Tu arriveras dans une heure au couvent des Capucins de Bel Passo, où ton oncle Fra-Angelo m'a dit qu'il t'attendrait jusqu'au coucher du soleil. Il s'est assuré que le confrère suspect que nous lui avions désigné n'était autre que le Ninfo, et, sans vouloir s'expliquer avec moi sur les vues qu'il lui suppose, il m'a déclaré vouloir s'entretenir avec toi sérieusement. Je doute que ton oncle en sache plus long que nous sur l'état du cardinal et les desseins de l'abbé; mais il est homme de sens et de prévoyance. Il a dû s'enquérir dans la matinée, et je serai bien aise d'avoir son avis.

Michel prit le sentier, et, au bout d'une heure de marche à travers les plus admirables sites que l'imagination puisse se représenter, il arriva à la porte du couvent de son oncle.

Ce couvent était situé au dessus d'un village dans la région cultivée et fleurie semée de maisons de campagne, qui occupe la base de l'Etna. De grandes masses d'arbres séculaires protégeaient l'édifice, et le jardin, tourné vers le soleil d'Afrique, dominait une vue magnifique terminée par la mer.

Ce lieu romantique, tout sillonné de laves formidables, portait deux noms qui lui avaient été donnés tour à tour, et que, dans le doute de celui qu'on devait lui conserver, on lui conférait indifféremment à cette époque. Le site étant superbe, le sol fertile, et [illegible] agréable, on l'avait nommé, dans le principe, *Bel passo*. Puis [illegible] les terribles éruptions de l'Etna et du Monte-Rosso, qui l'avaient [illegible] bouleversé. Alors, on l'avait nommé *Mal passo* Puis, le temps [illegible], on avait rebâti le village et le couvent, brisé les laves, repris [illegible], et on était revenu peu à peu au doux nom primitif. Mais ces deux [illegible] opposées se confondaient encore dans les habitudes et les souvenirs des habitants. Les vieillards, qui avaient vu leur pays dans sa splendeur primitive, disaient Bel-passo, ainsi que les enfants, qui ne l'avaient vu que sorti du chaos et ressuscité. Mais les hommes que le spectacle et les malheurs de la catastrophe avaient frappés dans leurs premières années, ceux-là qui n'avaient [illegible] le travail et l'effroi pour berceau, et qui commençaient à peine à [illegible] quelque fruit de leurs peines, disaient [illegible] encore *Mal passo* que *Bel passo*.

Il y avait [illegible] longtemps que, deux ou trois fois par siècle, cette gorge changeait ainsi de nom, suivant la circonstance, exemple de la courageuse insouciance de l'espèce humaine, qui rebâtit son nid à côté de la branche brisée, et se remet à aimer, à caresser et à vanter son domaine à peine reconquis sur les orages de la veille.

Cette contrée justifiait également, du reste, les deux noms qu'elle se disputait. C'était le résumé de toutes les horreurs et de toutes les beautés de nature. Là où le fleuve de feu avait établi ses courants destructeurs, les arêtes des laves, les scories livides, les ruines de l'ancien sol creusé, inondé ou brûlé, rappelaient les jours néfastes, la population réduite à la mendicité, les mères et les épouses en deuil, Niobé changée en pierre à la vue de ses enfants foudroyés. Mais tout à côté, à une ligne de lisière, de vieux figuiers, réchauffés par le passage de la flamme, avaient poussé des branches nouvelles, et semaient de leurs fruits succulents les frais gazons et l'antique sol imbibé des sucs les plus généreux.

Tout ce qui ne s'était pas trouvé sur le passage de la lave en fusion, tout ce qui avait été préservé par un accident de terrain, avait profité de la destruction voisine. Il en est ainsi dans l'espèce humaine, et partout la mort fait place à la vie. Michel remarqua qu'en certains endroits, de deux arbres jumeaux, l'un avait disparu comme emporté par un boulet de canon, et présentait sa souche calcinée, à côté de sa tige superbe qui semblait triompher sur ses ruines.

Il trouva son oncle occupé à casser le roc, pour élargir une plate-bande de légumes splendides. Le jardin du couvent avait été creusé en pleine lave. Ses allées étaient recouvertes de mosaïques en faïence émaillée, et les carrés de légumes et de fleurs, taillés dans le [illegible] du roc, et remplis de terres rapportées, offraient le spectacle [illegible] gigantesques emplies jusqu'aux bords. Pour rendre l'identité [illegible] entre la terre cultivée et l'allée de faïence, on avait laissé [illegible] de lave noire, en guise de bordure de buis ou de thym, [illegible] coin des carrés, on avait taillé cette lave en boule, comme [illegible] de nos caisses d'oranger.

Il n'y avait donc rien de plus propre et de plus laid, de plus symétrique et de plus triste, de plus monastique en somme, que ce jardin, sujet d'orgueil et objet d'amour des bons moines. Mais la beauté des fleurs, l'éclat des grappes de raisin qui s'étalaient en berceau sur de lou[illegible] de lave, le doux murmure de la fontaine qui se distribuait en [illegible] argentés, pour aller rafraîchir chaque plante dans sa prison de [illegible], et surtout la vue qu'on découvrait de cette terrasse ouverte au midi, offraient une compensation à la mélancolie d'un si rude et si patient labeur.

Fra-Angelo, armé d'une massue de fer, avait ôté son froc pour être plus libre dans ses mouvements. Vêtu d'un court sayon brun, il déployait au soleil les muscles formidables de ses bras velus, et, à chaque coup qui [illegible] voler la lave en éclats, il poussait une sorte de rugissement sauvage [illegible] lorsqu'il aperçut le jeune artiste, il se releva et lui montra une phy[illegible] douce et sereine.

— Tu viens à point, jeune homme, lui dit-il. Je pensais à toi, [illegible] beaucoup de questions à te faire.

— Je pensais au contraire, mon oncle, que vous aviez beaucoup [illegible] à m'apprendre.

— Oui, sans doute, j'en aurais, si je savais qui tu es ; mais, sans [illegible] de parenté qui nous unit, tu serais un étranger pour moi ; et, quoi [illegible] dise ton père, aveuglé peut-être par sa tendresse, j'ignore si tu es un [illegible] me sérieux. Réponds-moi donc. Que penses-tu de la situation [illegible] trouves ?

— Pour éviter que je sois forcé de répondre à vos questions par [illegible] questions, vous devriez peut-être, mon cher oncle, les poser [illegible] clairement. Quand je connaîtrai ma situation, je pourrai vous di[illegible] j'en pense.

— Alors, dit le capucin, examinant Michel avec une attention [illegible] vère, tu ne sais pas bien des secrets qui te concernent, et tu ne les [illegible] même pas ? Tu n'as jamais rien deviné ? On ne t'a jamais rien con[illegible]

— Je sais que mon père a été compromis autrefois, à l'époq[illegible] naissance, je crois, dans une conspiration politique. Mais il m'étai[illegible] mis alors d'ignorer s'il était accusé à tort ou à raison. Depuis, n[illegible] s'est jamais expliqué avec moi à cet égard.

— Il manque donc de confiance en toi, ou tu ne t'intéresse[illegible] sort ?

— Je l'ai interrogé quelquefois ; il m'a toujours répondu d'u[illegible] évasive. Je n'en ai pas tiré comme vous, mon oncle, la consé[illegible] se défiait de moi ; cela m'eût paru impossible ; mais j'ai [illegible] qu'ayant réellement trempé dans cette affaire, il était lié par [illegible] ainsi qu'il arrive dans toutes les sociétés secrètes. J'aurais donc [illegible] au respect que je lui dois si j'avais insisté davantage.

— C'est bien parlé ; mais cela ne cache-t-il pas une profonde [illegible] des affaires de son pays, et un égoïste abandon de la sainte cause de [illegible] liberté ?

Michel fut un peu embarrassé de cette question si nettement posée, [illegible] te fois.

— Allons, reprit Fra Angelo, réponds sans crainte ; je ne te demande que la vérité.

George Sand.

(*La suite à [illegible]*)

…raffiné des Indes occid.	(quint.)	692,519	677,213	836,750
» Maurice. . .	»	461,713	556,055	731,365
» Ind. orient.	»	534,891	931,982	603,146
» étranger. .	»	237,197	265,918	819,000
…our sucre non raffiné. .	»	1,926,320	2,131,198	3,020,851
…ffiné.	»	16,334	53,393	26,293
…ndi.	»	323	1	851
Total général. .	»	1,943,029	2,184,562	3,047,995

…portation *pour les matières premières, pour les manu- … a considérablement diminué, comme il est facile de …vaincre par les chiffres suivants, qui embrassent les …x de ces articles :*

. . . .	(quint.)	324,067	215,196	217,525
. . . .	»	159,742	117,326	113,295
…e.	(livres)	1,174,105	2,336,355	2,133,918
…ut.	(quint.)	3,190,802	2,001,814	1,970,037
. . . .	(livres)	18,421,323	20,158,835	13,126,988

…rtation des principaux fabricats offre une augmenta- …z remarquable, eu égard surtout à la détresse qui a … qui règne encore dans plusieurs contrées du continent. …chiffres de 1846 et 1847 :

…ures de coton	(liv. st.)	7,525,023	7,726,107
de fil	»	1,159,107	1,229,310
de soie	»	349,433	404,502
de laine	»	2,445,443	2,767,719
Totaux.	(liv. st.)	11,479,006	12,127,638

…mpossible de parcourir ces relevés, de réfléchir aux …nces extraordinaires dans lesquelles le pays s'est trouvé …epuis deux ans, et de ne pas être frappé des énormes …s que nous a procurés l'adoption par le parlement qui … point d'être dissous, d'une politique favorable à la …e commerce. Ces relevés fournissent des preuves si …ses de la sagesse de ces principes, qu'il est fort peu …e qu'il se trouve un corps électoral indépendant, dis- …ire des membres professant d'autres opinions. Le par- …ui s'en va, transmet à son successeur la garde sûre de la … la plus importante qui ait jamais été adoptée, et des …des mesures qui aient jamais été introduites dans la …n du pays. (*Economist.*)

Affaires de Suisse.

Berne, 15 juillet.

…Il est assez ordinaire, à la veille de grands événements, …ts alarmants, plus ou moins dénués de probabilité, cir- …s le public. On parle d'un camp français déjà formé …n, d'une armée autrichienne échelonnée entre Milons …ière de la Suisse Italienne, de troupes sardes rassem- …ana, prêtes à seconder les opérations des Autrichiens …es du Tessin. La presse radicale accuse calomnieuse- …ntons catholiques d'appeler l'intervention étrangère. …it foi à ses propres assertions, elle cesserait de répéter …ance qu'à l'approche des médiateurs armés, tous les …ns distinction de partis, se lèveraient comme un seul …ur la commune défense du territoire helvétique. Mais …tes contradictions n'embarrassent pas le moins du … écrivains dès longtemps brouillés avec la vérité com- …logique. Les députés des cantons du *sonderbund* ont …e position qui n'est pas tenable. Ils sont perpétuelle- …tés sur leur passage par la plèbe bernoise qui prodigue …strations d'enthousiasme à leurs collègues radicaux. …mement probable qu'ils n'attendront pas la fin de la …r quitter la Diète et abandonner le champ de bataille …n des douze Etats qui marchent sous la bannière de

…t hier qu'il avait été résolu dans le comité révolu- …entral de faire marcher des corps-francs sur Lucerne, …ment à toute décision de la Diète, afin de rendre un …ement impossible entre la jeune Suisse et le Sonder- … radicaux allemands arrivent par bandes dans nos …ous le costume d'ouvriers qui n'est, pour beaucoup …, qu'un travestissement. Ils viennent prendre part à …ui leur est annoncée comme le signal et le début de …ppelle, dans le langage radical, la grande conflagra- …ale. La fondation, en Suisse, d'un république uni- …nal et instrument d'attaque à la disposition des anar- …l'Europe, équivaudrait, pour ces derniers, au gain …aille. Elle les constituerait, pour la première fois, en …ation, ayant une organisation quasi-régulière, un …ctivité et une armée dont cent mille hommes sont …es d'être mobilisés. Les puissances de l'Europe ne …t point sur le danger dont la Suisse révolutionnaire …; sans être dans le secret de leurs plans, nous avons …oire qu'elles se sont mises en mesure de faire face à … éventualités.

…t de Zurich que la population des campagnes, même …calités radicales, se refuse d'avance à marcher, dans …la Diète déclarerait la guerre au Sonderbund. Dans le …s Grisons, qui compte une très-forte proportion d'ha- …tholiques, plusieurs communes ont positivement no- …ouvernement que leurs jeunes gens étaient résolus à …s leur pays. Parmi les bruits aventurés dont se repaît …ité publique, il en est un qui paraît hors de doute, es- …vraisemblance. On a osé prétendre que la jeune Suisse …négociation avec le prince Louis Napoléon Bonaparte, … faire accepter, dans le cas d'une guerre étrangère, le …es fonctions de généralissime de la république helvéti- …ée en a fort bien pu naître dans quelques têtes extrava- … peut-être dans celle de ce jeune prince en disponibilité; …e rencontrerait encore aujourd'hui plus de difficultés …u'il fut pour la première fois mis en avant dans l'année …érieurement aux malencontreuses équipées de Stras- …e Boulogne.

—

…e helvétique avance assez lentement dans ses travaux. …llet, à l'occasion de la nomination d'une commission …iner les comptes des dépenses militaires, les opinions …gées en deux partis bien distincts ; sur cinq membres … commission est composée, le parti de la ligue catho- …u y faire entrer qu'un seul de ses candidats. On pen- …e la question de la révision du pacte fédéral pour- …itée au commencement de la semaine actuelle.

Nouvelles d'Orient.

Constantinople, le 30 juin.

On assure que M. Bourqueney a demandé à la Porte, au nom de son gouvernement, de vouloir bien permettre l'établissement d'un consulat français à la Mecque. Quelque conforme que soit une pareille demande aux vœux et aux intérêts de la France, on doute cependant qu'elle ait été réellement adressée à la Porte. Il est d'ailleurs peu probable que le divan y accède, car on sait *qu'il n'est permis qu'aux musulmans de séjourner à la Mecque et dans les environs de la ville sainte.* Il est vrai que cette difficulté pourrait être écartée en nommant à ce poste un Français renégat, ce que préférerait naturellement le cabinet des Tuileries. Cette concession impliquerait en quelque sorte la reconnaissance de la domination française dans l'Algérie, reconnaissance qui jusqu'ici a été refusée par la Porte et provoquerait immédiatement une demande semblable de la part de l'Angleterre et de la Russie, qui ont l'une et l'autre des sujets mahométans faisant le pèlerinage de la Mecque. Mais la Porte est d'autant plus éloignée de tolérer dans ces pays une autorité étrangère, qu'elle ne permet pas même aux Persans, qui sont cependant musulmans, quoique d'une autre secte, d'avoir des consuls à la Mecque et à Médine.

Athènes, 4 juillet.

Le steamer de guerre autrichien le *Vulcain* a mouillé la semaine dernière sur la rade du Pirée et a apporté au ministre d'Autriche des dépêches qui concernent probablement la question gréco-turque. L'opposition s'efforce de faire accroire que les mesures proposées à cet égard par le prince de Metternich ne peuvent pas être acceptées par le gouvernement grec, mais nous pouvons assurer positivement que ce dernier se soumet en toute confiance à la sagesse du prince de Metternich et que l'arrangement de ce différend international est plus rapproché qu'on ne le suppose même à Athènes et à Constantinople.

Ce soir, le *Vulcain* se rend à Constantinople pour une mission extraordinaire.

Un mandat d'arrêt a été décerné contre M. Privilegios, ancien député de l'opposition, qui est prévenu d'avoir commis un meurtre à Siphnos à l'occasion des élections.

(*Gaz. univ. d'Augsb.*)

Nouvelles de France.

Paris, 20 juillet.

La chambre des députés a adopté aujourd'hui le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Lyon. L'amendement de MM. Fould, Vavin et de Morny, que nous avons fait connaître hier, a été rejeté au commencement de la séance, et le projet de la commission n'a subi d'autre modification que le retrait, consenti par le gouvernement et le rapporteur, de l'article relatif au rachat de la concession par le gouvernement. Cet article voulait que le rachat eût lieu en prenant pour base des annuités à payer par le gouvernement, l'intérêt à 5 1/2 p. c. du capital engagé; sur l'observation de M. Defaure, il a été convenu qu'on suivrait le mode habituel, c'est-à dire qu'on prendrait pour base les bénéfices faits par la compagnie au moment du rachat.

La chambre des pairs a tenu séance hier. Plusieurs rapports ont été déposés, et divers projets de loi d'intérêt secondaire, adoptés. A propos du crédit de 200,000 francs demandé pour la célébration des fêtes de juillet, M. de Boissy a soulevé de nouveau une discussion sur la corruption gouvernementale. Il a fait allusion à la nomination de M. Teste à la chambre des pairs et à la cour de cassation à l'époque où de graves soupçons le forçaient à quitter le ministère. Cet incident n'a cependant pas eu de suite.

—

Une rumeur qui était fort accréditée à la chambre aujourd'hui, c'est que le maréchal Soult ayant de nouveau envoyé sa démission, le conseil des ministres en avait délibéré, et cette démission avait été acceptée. On aurait écrit aussitôt au maréchal Bugeaud pour lui offrir le portefeuille de la guerre, et il serait à peu près convenu que M. Guizot prendrait la présidence du conseil. Il paraît également certain que M. Cunin-Gridaine a exprimé en termes formels l'intention de se retirer, et qu'il serait remplacé après la session par M. Muret de Bort.

Ce qui précède est emprunté au *National.* On lit d'un autre côté dans l'*Union Monarchique :*

« On s'occupait beaucoup à la chambre d'un conseil extraordinaire de ministres qui se serait tenu aujourd'hui, sous la présidence de S. M. Louis-Philippe, à une heure tout à fait inusitée de la matinée, et qui, par une exception non moins remarquable, ne se serait pas prolongé au-delà de vingt cinq minutes de durée.

» On n'assignait, du reste, il faut le dire, aucune cause précise à cette mystérieuse réunion ; on donnait seulement comme certain qu'à la suite du conseil, et après un échange fort actif de lettres entre le Château et l'hôtel des Capucines, une dépêche télégraphique avait été adressée à M. le maréchal Bugeaud pour l'inviter à se rendre immédiatement à Paris.

Quelques députés ajoutaient, à l'appui de cette nouvelle, que le gendre de M. le maréchal, qui se trouve depuis quelques jours à Paris, avait eu ce matin même, une longue conférence avec M. le ministre des affaires étrangères. »

Le bruit s'est répandu qu'à la suite de deux conférences qui ont eu lieu au Foreign-Office entre M. le duc de Broglie et lord Palmerston, une convention venait d'être conclue entre la France et l'Angleterre pour le règlement des affaires de Grèce.

—

M. Pellapra est arrivé la nuit dernière à Paris. Il s'est constitué cette après-midi prisonnier à la prison du Luxembourg. On pense que les débats de la Cour relatifs à cet accusé auront lieu cette semaine, et qu'ils ne dureront qu'un jour.

On lit à ce sujet dans le *Moniteur Universel :*

Le chancelier de France, président de la cour des pairs, a l'honneur de prévenir MM. les membres de la cour que l'accusé Leu-Henri-Alin Pellapra s'étant constitué prisonnier, les débats sur l'accusation portée contre lui par arrêt du 26 juin dernier, auront lieu vendredi prochain 23 juillet.

La cour se réunira dans la chambre du conseil à 10 heures et demie du matin.

L'appel nominal sera fait à midi précis.

MM. les pairs sont priés de vouloir bien se rappeler que la cour siège en costume de pair. Pantalon noir avec l'épée et le chapeau.

Une demande en séparation de biens vient d'être formée par Mme Marie-Catherine Teste, épouse de M. Jean-Baptiste Teste, ancien pair de France et président de chambre démissionnaire à la Cour de cassation. (*Union monarc.*)

On a dû transporter hier soir, lundi, M. Teste du Luxembourg à la Conciergerie. Malgré son état de santé très-alarmant, on n'a pas voulu lui accorder, à la prière de sa famille, d'être transféré à Sainte-Pélagie. (*Idem.*)

Suivant quelques journaux, pour remplir la place de président de chambre à la cour de cassation qu'occupait M. Teste, on hésiterait entre plusieurs magistrats de cette cour revêtus de la dignité de pair de France. Nous croirions difficilement à cette nouvelle : de hautes convenances ne permettent pas, selon nous, de donner pour successeur à M. Teste l'un des juges qui ont pris part à l'arrêt qui l'a frappé. (*Gazette des Tribunaux.*)

D'après un journal, le *Journal de Rouen* serait poursuivi pour avoir publié les bruits qui couraient pendant la délibération de la cour des pairs sur les condamnations prononcées par elle contre les trois accusés qu'elle avait à juger.

—

Nous recevons les journaux d'Alger jusqu'au 15 juillet.

L'*Akhbar* annonce qu'une adresse au roi, dont l'objet est de demander M. le duc d'Aumale pour gouverneur-général de l'Algérie, vient d'être déposée chez plusieurs notaires de la ville d'Alger, au cercle du commerce, et dans d'autres établissements. Dans la journée du 14, elle a été couverte de plus de deux mille signatures.

— On écrit de Tlemcen, le 7 juillet, à l'*Akhbar :*

« La plus grande tranquillité continue à régner dans la contrée. Les Arabes arrivent journellement avec des grains pour payer l'impôt, ce qui porte à croire qu'ils ont l'intention de rester soumis, malgré l'espèce de tentative opérée récemment par Abd-el-Kader dans le Maroc. Aucun bruit ne circule, du reste, au sujet de l'émir, et on ignore même complétement où il se trouve. »

—

Entre autres considérations sur le procès Teste-Cubières, nous trouvons dans le *Journal des Débats* les suivantes :

« Que d'autres exploitent au gré de leurs passions ce procès douloureux! que les ennemis de notre gouvernement et de notre société contemplent avec une sorte de joie infernale ces deux cadavres qui sont restés sur le champ de bataille de la justice! qu'ils rassassient leurs yeux du spectacle de deux anciens ministres, l'un lieutenant-général, l'autre magistrat, frappés par la loi, dépouillés de leurs titres et de leurs dignités! Que cette cohue de passions mesquines, de rivalités jalouses qu'on appelle l'opposition essaie de faire remonter jusqu'au ministère la responsabilité d'une faute toute privée, d'une faute qui n'entache que ceux qui l'ont commise! nous ne nous arrêterons pas à ces vulgaires déclamations. Nous ne ferons pas remarquer que, s'il y a dans les condamnés un ancien ministre du 29 octobre, il y a aussi un ancien ministre du 1er mars. Nous ne défendrons pas notre temps, notre société, les classes qu'on appelle supérieures et qui ne sont, après tout, que l'élite du peuple. Mais nous dirons que, dans cette déplorable affaire, tout le monde du moins a rempli son devoir. C'est le ministère lui-même, au premier bruit du crime, qui a saisi la justice et ordonné immédiatement les poursuites. Ni la qualité, ni le rang, ni les anciens services des accusés n'ont pu les mettre à l'abri de l'inflexible rigueur de la loi. Hélas! la hauteur de leur position n'a servi qu'à rendre leur chute plus profonde et leur exemple plus effrayant! Membres de la pairie, leur privilège ne leur a valu qu'un jugement solennel et une peine plus éclatante. Devant une juridiction moins élevée, ils auraient échappé peut-être; ils auraient trouvé plus de facilité pour éblouir ou émouvoir leurs juges: leur talent, le prestige de leurs dignités auraient exercé plus d'influence. La cour des pairs a senti que, dans cette circonstance mémorable, elle devait au pays une justice sans complaisance et sans faiblesse; sous la pression terrible des débats, la vérité s'est fait jour : la sévérité des juges a presque désarmé la sévérité de l'opinion. »

Nouvelles de l'Inde et de la Chine.

Il est arrivé à Paris des nouvelles de Canton jusqu'au 23 et de Hong-Kong jusqu'au 25 mai. Aucune affaire ne se faisait à Canton ; les capitaux se resserraient.

Ki-Yng a été menacé par des ressemblements de mécontents de voir sa maison brûlée, s'il cédait le terrain demandé par les Anglais. M. Pope, envoyé pour inspecter ce terrain, a été obligé d'y renoncer : les environs des factoreries n'ont jamais été moins sûrs.

On s'attend à une nouvelle expédition contre Canton, et on pense qu'elle sera plus sanglante que la première.

Le Pluto est stationné à la hauteur des factoreries, et *le Scout* a reçu l'ordre de s'approcher aussi près que possible de Canton.

Les nouvelles de l'Inde vont jusqu'au 12 juin. Le colonel Lawrence devait visiter Cachemire avec Coulab-Singh, qui a exprimé le désir d'en faire sa résidence.

Dost-Mohammed est de retour dans sa capitale. Son différend avec les chefs de Ghilzie est terminé. Il a autorisé son frère Mohammed-Khan à rentrer à Peshaver, dont il était anciennement le chef.

On lit dans le *Singapore-Free-Press,* du 13 mai, l'extrait suivant du *Singaporcon* du 11 mai, relatif à la dernière affaire entre les Français et les sujets de S. M. Tisu Tri, roi de la Cochinchine :

En moins de 70 minutes, les 2 bâtiments français qui ont pris part à cette affaire, ont envoyé aux 5 bâtiments de guerre Cochinchinois 800 boulets. Les Français ont recueilli et pansé à bord de leurs bâtiments, les blessés des bâtiments ennemis et ils les ont fait transporter à terre.

Aux 13 ou 1500 hommes qui étaient sur les bâtiments cochinchinois, il n'a survécu que très-peu de blessés ; il est vrai que ceux qui ont voulu se sauver à la nage ont été tués par le feu des batteries des forts. Après l'affaire, le commodore français hésitait à envoyer à terre un parlementaire, craignant qu'il ne fût massacré. Mais ne voulant pas rester davantage dans la baie, il ordonna à l'interprète d'écrire quelques mots sur une feuille de papier. Celui-ci fit observer qu'il vaudrait mieux écrire sur la toile parce que le morceau de toile pourrait être suspendu dans une pagode du voisinage et luc de tous.

Le commodore s'empressa de déchirer à l'instant même un morceau de sa chemise, à la hauteur de la poitrine et il ordonna à l'interprète d'écrire ces mots : Le commandant des bâtiments de guerre français à l'envoyé du roi de la Cochinchine, souvenir du respect et de la soumission des barbares qu'il a voulu exterminer. Si cela ne te suffit pas, je suis tout prêt à t'envoyer quelque chose de mieux ! Ce morceau de toile illustre a été suspendu dans une pagode d'un des petits ilots de Bucé. Puis les deux corvettes françaises ont quitté Turon. Cette leçon apprendra sans doute au roi de la Cochinchine à se montrer plus courtois vis à vis des Européens. Les autorités cochinchinoises attribuaient la modération du commodore français à la peur qu'il avait de la puissance de S. M. Tisu-Tri. Le commodre français par son énergie a sauvé la vie des hommes de ses équipages il a maintenu l'honneur du pavillon français.

On n'a pas voulu venger le sang des missionnaires, comme l'a dit le *Straits Times* ; on a voulu seulement punir le roi de Cochinchine du dédain avec lequel il avait répondu aux ouvertures du commandant français. Le commodore attend les instructions de son gouvernement.

Des lettres de canton en date des 21, 22 et 23 mai, nous apprennent que dans plusieurs *meetings* à Bonam, il a été décidé que personne ne vendrait ou ne louerait ses terres à des étrangers.

Dans la matinée du 20, 333 vieillards des 33 districts de l'ile, ont voté une pétition aux autorités à ce sujet. La lettre du 21 nous informe que tout était tranquille; mais les affaires etaient frappées de stagnation. Le 22, un nouveau *meeting* avait eu lieu, et il avait décidé que l'on prierait Keying de refuser toute concession de terrain aux Anglais. On avait déclaré que s'il ne cédait pas, on brûlerait sa maison.

On dit aussi que les Français, les Américains et autres étrangers, ont été invités à se retirer pour quelque temps, afin que les Anglais soient chatiés. M. Mac Gregor a pris toutes les précautions nécessaires pour la sûreté de nos conci'oyens. Le *Pluton* s'est placé en vue des factoreries et le *Scout* a reçu l'invitation de s'approcher autant que possible de Canton. (*Overland Register*, cité par le *Syngapore free press* du 3 juin.)

VARIÉTÉS.

EL MONTE.

Esquisse de mœurs Mexicaines.

I.

La passion qui domine chez le Mexicain est sans contredit celle du jeu. Qu'un malheureux lepero (1) ait laissé sa paresse l'emporter sur son appétit, et qu'après quarante huit heures d'une rude abstinence le hasard de la Bohême jette à ses pieds quelques réaux, on peut être assuré que si son jeu de cartes est usé et hors de service, il ira en acheter un autre de préférence à des aliments.

Je suis assez porté à croire que le Mexicain peut vivre sans manger, mais je suis on ne peut plus certain qu'il ne pourrait vivre sans jouer. Du reste, cette passion s'explique très-bien chez lui par une suprême paresse que trouble continuellement, et sans jamais la vaincre, une extrême cupidité.

Lorsque j'arrivai à Cosala (2), cette ville était partagée en deux camps rivaux de joueurs, dont le premier avait pour chef une espèce d'Indien métis nommé Tecualtiche, et le second un Mexicain pur-sang du nom de Cota. Ce Tecualtiche, qui, à défaut de nom propre, se contentait de celui de son village, était arrivé un beau matin à Cosala monté sur un âne maigre et boiteux, et n'ayant pour tout habillement qu'une vieille couverture de laine trouée à faire envie au doyen des manteaux de l'université de Salamanque. Sa fortune, négligemment enfermée dans le coin d'un mouchoir de coton qui lui tenait lieu en même temps de secrétaire et de chapeau, se composait de quelques réaux suspects et d'une piastre dont on n'eût pu mettre en doute que le poids légal, sa couleur terne prouvant déjà sans réplique qu'elle était de zinc et de plomb. Quant à l'âne qui lui avait servi à faire son entrée dans la ville, il fut, peu de jours après, réclamé par un marchand de fruits, son légitime propriétaire.

Par un hasard assez singulier et que nous n'avons pas le mérite d'inventer, quelques heures avant l'arrivée du Tecualtiche à Cosala, une scène assez curieuse se passait à trois ou quatre lieues de ce Réal (3).

Deux Mexicains, dont l'un pâle et chétit marchait péniblement à pied, et l'autre grand et robuste était monté sur un assez bon cheval de voyage, se rencontrèrent suivant chacun une route inverse dans un sentier rapide et étroit. L'homme à pied portait un costume sinon tout à fait délabré, de poil de vigogne, qui pouvait valoir à peu près une once (4), ombrageait sa petite tête plate et jaune; seulement le gâlon d'or qui entourait jadis les bords de ce chapeau avait été décousu: était-ce misère ou sordide avarice de la part de son propriétaire, c'est ce qu'un physionomiste eût été fort en peine de décider, l'expression à la fois fière et humble du voyageur laissant toute latitude possible aux suppositions. Le reste de son costume se composait d'une veste d'indienne tellement vieille et usée qu'un mendiant eût dédaigné de la ramasser sur la route, si ses boutons, au lieu d'être tout bonnement en os ou en cuivre, ne se fussent composés de réaux percés (5), à l'effigie de l'Espagne. Le pantalon ne valait guère mieux que la veste: deux fois trop large et beaucoup trop long, il ne provenait certes ni d'un crédit ni d'un achat et devait être toute une histoire. De dessous ce pantalon on voyait, à partir des genoux, une magnifique paire de *botas voqueras* admirablement brodées en or et en argent, qui eussent fait naître l'idée d'un crime dans la cervelle d'un *techuguino* ou dandy pour s'en rendre possesseur. Ces *botas vaqueras*, qui impliquaient avec elles l'idée d'un cheval, retombaient cependant sur une mauvaise paire de souliers déchirés et tout à fait denués d'éperons. La bota vaquera de la jambe gauche était maintenue par une jarretière de soie terminée en frange d'or; celle de la jambe droite, dans laquelle les Mexicains passent leur poignard, afin de l'avoir toujours à portée pour se délivrer d'un lazo (6) ennemi, était nouée avec un morceau de ficelle de pita ou fil d'aloès, et retenait un assez vilain couteau de cuisine. Du reste, quoique l'accoutrement de ce voyageur donnât champ aux conjectures, son visage était plus extraordinaire encore et devait appeler bien autrement l'attention. Ses yeux ternes et sans vie étaient d'une fixité étrange: on eût dit les yeux d'un cadavre galvanisé. Leur regard eût été pour un observateur l'indice certain d'un idiotisme complet ou d'une force incroyable de volonté concentrée en elle-même. Son nez était aquilin; sa bouche petite avait des lèvres très-minces et recourbées légèrement à leurs extrêmités par une expression habituelle de raillerie ou de dédain.

Quant au cavalier, habillé assez régulièrement pour un voyageur, il ne présentait rien d'extraordinaire dans sa personne. Il eût été impossible de lui assigner un rang social. C'était tout bonnement un vrai Mexicain, aux yeux, aux cheveux et à la barbe noirs, à la figure basanée et expressive.

« Holà! compadre, dit l'homme à pied en s'adressant au cavalier, où donc allez-vous ainsi?

— Au port de Mazatlan, dit le cavalier, et vous?

— Moi, compadre (7), mon intention est de me rendre au Réal de Cosala, mais je crains fort que la fatigue ne me laisse mort sur la grande route.

— Que Dieu vous garde! mais aussi pourquoi diable allez-vous à pied?

— Je vous assure que ce n'est pas par pure fantaisie, car j'avais encore un cheval avant-hier.

— Et on vous l'a volé?

—Non, je l'ai perdu.

— Ah bah! » dit le cavalier avec une parfaite indifférence. Puis, piquant sa monture de l'éperon pour continuer sa route, il ajouta, avec cette courtoisie tellement naturelle à tous les Mexicains, qu'un lepero subitement enrichi devient en vingt quatre heures un véritable grand seigneur: « Ce que vous me racontez là, sénor, m'affecte véritablement, croyez-le bien.

— Hélas, oui! répéta pitcusement le piéton, je l'ai perdu... sur un coup de monte (8)! »

Le cavalier, qui était déjà reparti, arrêta son cheval en entendant ces paroles, et retournant la tête:

« Quel était le coup? demanda-t-il avec intérêt.

— Je jouais sur le *siete de bastos* contre la *zota de copa*.

— Une bonne carte cependant, que le siete de bastos!

— Je l'avais cru jusqu'à ce jour, cependant il paraît que la zota vaut mieux encore. Mais je pense à une chose, compadre: j'ai gagné ce matin trois onces d'or à l'hôte chez lequel j'ai passé la nuit, ce qui ne m'empêche pas de me traîner tristement à pied; voulez-vous me vendre votre cheval?

— Merci, dit le cavalier en reprenant sa bride.

— Alors voulez-vous le jouer, je crois que j'ai heureusement un jeu de cartes dans une de mes poches? »

Pour la seconde fois le cavalier retint son cheval.

« C'est que voyez-vous, sénor, dit-il sans songer du reste à refuser une si agréable proposition, je crois avoir emporté aussi, par mégarde, un jeu de cartes dans le fond de mon chapeau.... et j'ai la mauvaise habitude de ne pouvoir jouer qu'avec mes propres cartes.

— Mais qu'à cela ne tienne, cher compadre... nous ne nous servirons que de vos cartes... seulement je les taillerai.

— Vous êtes un caballero plein de savoir-vivre et du meilleur accommodement! » répondit le cavalier, qui, mettant aussitôt pied à terre, non-seulement retira de son chapeau le jeu de cartes annoncé, mais en trouva encore deux autres dans les poches de ses pistolets.

Les deux amis de fraîche date s'assirent alors à l'ombre d'un rocher, et la partie des trois onces contre le cheval et son enharnachement commença.

Cinq minutes après, le petit Mexicain chétif, se levant, dit à son compagnon:

« Compadre, vous avez perdu, et le cheval m'appartient!...

— Ne me donnerez-vous pas ma revanche?

— Comment donc! mais ce que vous me demandez là est de toute justice. Que voulez-vous jouer? »

Cette demande si naturelle sembla cependant embarrasser beaucoup celui à qui elle était adressée.

« Ah, diable! dit-il, c'est que je n'ai sur moi, pour toute fortune, que trois paquets de cartes, une douzaines de cigares et un vieux chapelet...

— Pauvre compadre, dit le gagnant d'un air de profonde sympathie, soyez assuré qu'à mon tour je compatis bien sincerement à votre malheur... Nous remettrons donc, si vous le trouvez bon, votre revanche à notre première rencontre.

— Et n'avoir rien à jouer, répéta l'ex-cavalier, rien... rien... à moins de me jouer moi-même.

— Tiens... tiens, compadre, mais voici que vous m'ouvrez une idée!...

— Comment cela,... vous m'accepteriez pour enjeu?

— Pourquoi pas?

— Votre seigneurie plaisante vraiment avec une grâce infinie.

— Mais du tout, cher ami, je ne plaisante pas.

— Alors, puisque vous parlez sérieusement, veuillez m'apprendre, je vous prie, ce que vous feriez de moi si le sort vous favorisait?

— Mon excellent compadre, je ferais de vous, dans ce cas-là, sauf votre respect, un magnifique domestique.... car, à présent que j'ai un cheval, un domestique me devient indispensable.... Et puis, pensez donc combien cela serait mortifiant pour mon amour-propre, si j'étais forcé d'entrer seul et sans suite à Cosala, tout comme un pauvre diable d'aventurier.

— Ma foi, sénor, voilà une idée qui me ravit... et j'accepte.

— Très-bien; vous êtes sans contredit le plus galant joueur qu'il soit possible d'imaginer. Asseyez-vous donc sur ma couverture, vous serez plus à l'aise... et commençons.

— Vous me voyez tout confus de vos aimables procédés et du mal que je vous donne, dit le perdant en s'asseyant sur le zarape (9) de son partner, mais avant de commencer cette seconde partie permettez-moi, caballero, de vous soumettre une observation.

— Avec plaisir.

— C'est que je ne puis, vous le comprenez, malgré le charme de votre société, me jouer à perpétuité, et que je crois qu'il serait bon de fixer une époque.

— Vous parlez d'or, cher compadre, et pour vous prouver le cas que je fais de votre personne je vous joue deux mois de votre temps contre mon cheval...: cela vous met à une once et demie par mois.

— Galant et généreux jusqu'au bout! » s'écria le grand Mexicain avec effusion.

Cette seconde partie prouva que la fortune n'est pas toujours aussi capricieuse qu'on veut bien le dire, car le pauvre cavalier démonté perdit encore.

« Ton nom? lui demanda aussitôt, avec arrogance, son partner, dont l'insidieux laisser-aller avait disparu.

— Jose, sénor.

— Sais-tu soigner les chevaux?

— Si, sénor.

— Te connais-tu en cuisine?

— Un peu, sénor.

— Tu es fidèle?

— Si, sénor.

— Econome, honnête homme, discret et actif?

— Si, sénor.

— C'est bien! Du reste, si je te fais toutes ces questions, c'est que je te paye assez cher pour prétendre être bien servi. A présent, si je suis content de toi pendant le temps que tu resteras à mon service, je te promets, mon garçon, de te jouer encore deux autres mois. Mais il se fait tard, et faut que j'arrive avant la fin du jour à Cosala, marche vivement. Ah! à propos, Jose, je me nomme don Pedro Cota! »

Jose, plein de résignation, s'inclina sans répondre, et se mit à suivre, sans se permettre un murmure, son nouveau maître et son ancien cheval.

Pendant les deux ou trois heures qui s'écoulèrent après cette scène, Cota, crainte de compromettre sa dignité de maître, n'adressa pas une seule fois la parole au pauvre Jose; ce ne fut qu'au moment de franchir le ruisseau qui passe au pied de la ville de Cosala, qu'il rompit son orgueilleux silence pour lui ordonner de marcher tout contre son cheval, afin que chacun pût voir qu'il était son domestique.

(*La suite à demain.*)

(1) Le *lepero* est le lazzarone mexicain.

(2) Ville du département de Sinaloa, située à environ 400 lieues de Mexico.

(3) On nomme Réal les villes où le gouvernement fait frapper monnaie.

(4) 80 à 85 francs, selon le change.

(5) Le réal vaut 30 cents.

(6) Le *lazo*, d'où vient le verbe mexicain *lazar*, est une longue courroie, ou corde lourde et flexible, terminée par un nœud coulant, au moyen de laquelle les Mexicains attrapent avec une grande adresse, les chevaux sauvages à la course. Le lazo sert également d'arme offensive. Beaucoup de cavaliers espagnols ont perdu la vie, par le lazo, dans les guerres de l'indépendance.

(7) *Compadre*: ce mot est fort usité au Mexique dans le sens de camarade, compagnon.

(8) Quelques lignes d'explication deviennent nécessaires pour bien faire comprendre le jeu du monte, dont il sera souvent parlé dans cette esquisse de mœurs. Le monte n'est, à proprement parler, qu'un lansquenet réglé, c'est-à-dire qu'on ne se sert que d'un seul paquet de cartes, et qu'à chaque coup les cartes sont taillées de nouveau. Le ponteur est libre de choisir la carte qui lui convient et d'y poser son enjeu. L'extrême simplicité de ces combinaisons pourrait faire croire que l'adresse est aussi inutile à ce jeu qu'à celui de pair ou d'impair; et cependant il n'en est rien. On trouve des Mexicains dont la subtilité est tellement développée, la mémoire si rapde et si prodigieuse que, s'ils parviennent à biseauter, à l'avance, les jeux de cartes dont se sert le banquier, ils peuvent ensuite, grâce à une puissance incroyable d'habitude, même lorsque l'on a coupé, désigner par ordre toutes les cartes d'un paquet, sans se tromper une seule fois. Du reste, la mauvaise foi au jeu est autorisée au Mexique, ainsi que l'était le vol à Lacédémone. On n'y est impitoyable que pour les maladroits.

(9) Couverture de laine de fabrication indigène, et dont le Mexicain se sert en guise de manteau. Il y a des zarapes aux dessins admirables qui coûtent plus de cinq cents francs.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Samedi 24 juillet 1847. — (*Représentation nº 18.*)

La première représentation de la reprise de :

GUILLAUME TELL,

grand-opéra en trois actes, paroles de Jouy et Hyp. Isis, musique de Rossini

On commencera à 7 heures précises.

ANNONCES.

LISEZ!!!

Le soussigné a l'honneur d'informer le public que son **Magas[...] tiquités**, situé jusqu'à présent dans la rue dite *Korte Poten*, [...] transféré de l'autre côté de la même rue au nº 179. Une caus[...] l'empêche de faire usage de l'ancien emplacement de son magasin [...] Mai 1848; mais dans le nouveau local dont il a fait choix au 1er [...] maison située au nº 179, son magasin n'est ni moins commode [...] avantageux pour l'exposition de ses nombreux et brillants articles [...]

Il se recommande en même temps aux personnes qui auraient l'[...] se défaire de quelques articles du ressort du commerce dont il s'[...] tendue de ses relations à l'étranger le met en état d'offrir pour ces ar-ticles les prix les plus avantageux.

Lepublic est prié de faire attention au nom du soussigné.

S. SWAAB, *Korte Poten* [...]

NB. On est prié de ne faire aucun paiement ou de ne délivrer [...] chandise que sur un billet portant la signature du soussigné.

Grand Hôtel des Quatre N[...]

A BRUXELLES, *Longue rue Neuve* [...]

tenu par les Dames **Geerloff** et **Lippens**. Cet Hôtel, [...] belle position de Bruxelles, richement meublé et décoré à [...] sieurs les voyageurs tout le confortable et l'aisance possible [...]

Il y a écuries et remises. Table d'Hôte à 4 heures et demie. [...]

Mme GEERLOFF étant hollandaise, c'est un titre de plus pour [...] particulièrement l'*Hôtel des Quatre Nations* à l'attention et à la [...] de ses compatriotes.

SIROP DE DIGITALE DE LABÉLON[...]

Pharmacien à Paris.

Ce sirop est généralement employé par les médecins français [...] traitement des *maladies du cœur* et des *Hydropisies*, dans [...] *tions de poitrine*, (rhumes, asthmes, catarrhes, etc.)

Toutes les bouteilles sont recouvertes d'une capsule sur [...] sont gravés ces mots : SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONYE.

Pharmaciens dépositaires: E. van Santen Kolff, dépositaire [...] pour toute la Hollande, à Rotterdam; F. Romeyn, à Arnhem; [...] M. D. Bosch, à Bois-le-Duc; A. P. Maassen, H. J. van den Go[...] à Breda; Van Renesse, à La Haye; Grossier, à Maestricht; Bl[...] Ligny, à Middelbourg: J. H. Coenen, à Nymègue; A. P. Mi[...] Utrecht, et dans presque toutes les pharmacies de chaque ville.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 21 Juillet.

		Int.	COURS 20 juill.	OUVERT
Pays-Bas	Dette active	2½	57 13/16	57 7/8
	Dito dito	3	70 1/8	70 1/8
	Dito en liquidation	3	—	70 1/16
	Dito dito	4	—	90 1/8
	Dito des Indes	4	—	90
	Syndicat	3½	88 5/8	—
	Dito	3½	—	—
	Société de Commerce	4½	170 1/8	170 1/8
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	—
	Act. du chemin de fer Holland.		—	107 3/4
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	106 1/2
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	105
Russie	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—
	Certificats au dito	6	—	72
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—
	Emprunt de 1840	4	—	91 1/8
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	91
Espagne	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred		—	—
	Ardoins	5	—	17 7/8
	Dito	3	—	—
	Coupons Ardoins		—	14 3/8
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
	Dito métalliques	5	—	101 5/8
	Dito dito	2½	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—
	Id. Id. 1843		—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	34 5/8

Bourse de Paris du 20 Juillet.

		Int.	COURS 19 juill.	OUVERT
France	Cinq pour cent		—	118 75
	Trois pour cent		—	77 25
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples	Certificats Falconet		—	101 85
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—

Bourse d'Anvers du 21 Juillet.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 17½ A. — D[...] rée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse 60 ½. — Co[...] Bourse (2½ heures). Ardouin 17 ½ A.

Bourse de Vienne du 12 Juillet.

Métalliques, 5 % 106 ½. — Lots de fl. 500, 154 ¾. — Lots de 25[...] Actions de la Banque 1587.

Bourse de Londres du 19 Juillet.

3 % Cons. 89. — 2 ½ % Holl. 57 ⅝, ⅝. — 4 % id. 90 ½, 91. — [...] 5 % 2[...] 21 ½. — 3 % 31 ½. — Portug. 4 % 36, 38.

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, *Lage Nieuwstraat* [...]

Dépôt général à Amsterdam M. Schez Groeneveld et Fils, [...] *Beurssteeg*; et à Rotterdam, chez Reyn S. van Snoeck *Hoofdsteeg*.